

Numérique, indépendant, participatif : bien plus qu'un média

ESSONNE INFO

ÉCOLOGIE

44 000 foyers essonnien(ne)s bénéficiaires des « chèques énergie »

Par Jérôme Lemonnier | mardi 27 mars 2018 à 18:29



Nicolas Hulot, le ministre de la Transition écologique, contrôlant les fameux "chèques énergie" (JL/EI)

Ce lundi 26 mars, le ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, est venu visiter l'imprimerie Tessi Editique de Longjumeau. Un déplacement qui fait écho au lancement de la nouvelle opération des « chèques énergie » envoyés à 4 millions de Français, dont 44 000 Essonnien(ne)s. Explications.

En ce lundi après-midi, les rotatives de l'imprimerie Tessi Editique tournent à plein régime. Il faut dire que la petite entreprise basée à Longjumeau accueille depuis quelques jours une commande bien particulière. « Une très grosse commande, se permet de préciser Eric Jamet, directeur marketing de l'imprimerie Tessi. Cela va nous

occuper pendant quelques jours ». En effet, l'imprimerie habituellement spécialisée dans l'impression de factures et de bulletins de paie notamment, a été choisie pour imprimer près de 4 millions de « chèques énergie ».

Derniers nés du ministère de la Transition écologique, ces chèques d'une moyenne de 150 euros sont destinés à plusieurs usages. Règlement de factures de gaz ou d'électricité, achat de fioul, de bois ou de GPL... bref, tout y passe du moment qu'il s'agisse de dépenses en lien avec l'énergie.



L'imprimerie de Longjumeau va imprimer les 4 millions de chèques (JL/EI)

Et pour lancer cette opération, le ministre de la Transition écologique Nicolas Hulot a effectué le déplacement à l'imprimerie de Longjumeau. Car de la conception, à la mise en pli, en passant par l'envoi, tout est préparé de A à Z sur la plateforme longjumelloise. *« Tout est réalisé sur le même site de manière à sécuriser au maximum la procédure »*, explique-t-on du côté de l'imprimerie, qui a procédé à l'envoi des premiers chèques. Des formats validés par le ministre lui-même qui espère que ces chèques inciteront les usagers *« à changer de mode de consommation énergétique »*. *« Nous espérons que certains bénéficiaires effectueront des travaux de rénovation énergétique. Par exemple, cela peut s'exprimer par le passage d'une chaudière au fioul à une chaudière à bois »*, confie le ministre, avant d'annoncer : *« L'année prochaine, la moyenne des chèques envoyés devrait être à la hausse. Nous devrions passer de 150 euros, à près de 200 euros en moyenne »*.

Mais d'ailleurs, comment faire pour être bénéficiaire de ce chèque ? *« C'est tout simple, il suffit de déclarer vos ressources aux services fiscaux »*, résume alors Nicolas Hulot. Ainsi, 4 millions de foyers à l'échelle du pays vont recevoir d'ici quelques jours ce fameux pli. Parmi eux figurent quelques foyers essonniers. Au total, 44 000 courriers vont être envoyés dans le département, dont 795 rien que pour la commune de

Longjumeau, où sont imprimés les « chèques énergie ». « *Ne les jetez pas ! Ce ne sont pas des poissons d'avril ! Tout est vrai !* », conclut avec ironie le ministre de la Transition écologique.



Vous recevrez sans doute ce chèque courant avril (JL/EI)

Pour plus d'informations sur les chèques énergie, [rendez-vous sur le site mis en place par le gouvernement.](#)

Jérôme Lemonnier

Journaliste pour Essonne Info. Courriel : jerome@essonneinfo.fr